



Éditorial

Mesdames, Messieurs les maires,
Mesdames, Messieurs les élus communautaires,

À l'aube de cette nouvelle année 2023, je veux vous dire toute l'attention et la mobilisation des services de l'État envers vous comme envers les acteurs économiques et sociaux de la Haute-Vienne.

L'année 2022 a été marquée par des événements majeurs que nous avons traversés collectivement : après la crise du COVID, dépassée grâce à l'engagement exceptionnel de tous les acteurs de la santé, envers lesquels je dis notre entière reconnaissance, nous avons fait face aux conséquences économiques de cette crise. Notre département a su rebondir, comme l'illustre son faible taux de chômage, grâce aux projets structurants portés par les collectivités et à l'action volontariste des chefs d'entreprises, des artisans, des commerçants, des agriculteurs de Haute-Vienne, accompagnés par l'État.

Face à la guerre en Ukraine qui sévit depuis 10 mois maintenant, notre territoire s'est montré particulièrement à la hauteur de sa tradition d'accueil, en offrant des solutions d'hébergement pérennes et en répondant à tous les besoins de cette population qui a dû fuir son pays.

Le contexte de cette guerre contraint aujourd'hui à plus de sobriété et d'économie d'énergie. L'évolution de nos comportements dans ce domaine est essentielle. Nous allons en faire une force, alors que les impacts du changement climatique, le gel, la sécheresse et les incendies, nous ont ces derniers mois rappelé la fragilité de nos ressources naturelles et la nécessité de les préserver et de les protéger, en adaptant durablement nos habitudes.

La sécurité de tous reste une de mes priorités et je salue le travail effectué par les forces de sécurité tout au long de l'année.

En 2023, les services de l'État agiront à votre écoute, et à vos côtés, pour faire face à ces nouveaux enjeux au service du développement des territoires. Dans une logique essentielle de proximité, ils s'attachent à mettre en œuvre l'accès de tous aux services publics. Dans le contexte d'inflation et de hausse de l'énergie, l'État va continuer à se mobiliser en soutien du pouvoir d'achat des ménages les plus démunis. Il accompagne par ailleurs par des dispositifs adaptés les entreprises et poursuivra son engagement aux cotés des collectivités pour relever le défi de la transition écologique et énergétique, notamment avec le fonds vert.

L'ensemble des sous-préfets et chefs de services de l'État territorial se joint à moi pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos équipes, une belle et heureuse année, en formulant le vœu que 2023 soit résiliente, tournée vers l'avenir et au plus proche des haut-viennoises et des haut-viennois !

Fabienne BALUSSOU,
Préfète de la Haute-Vienne



Fabienne Balussou
Préfète de la Haute-Vienne



Hiver 2022-2023 : comprendre les coupures d'électricité organisées

QU'EST-CE QUE C'EST ? QUI EST CONCERNÉ ?

Le dispositif
Ecowatt

Les modalités du
délestage
électrique

Les gestes à
adopter en cas de
délestage cet hiver

Les cas particuliers

Actualités

France services

Une 22e France services en Haute-Vienne

Le réseau France services en Haute-Vienne compte maintenant 22 structures suite à la labellisation de la France services de Javerdat.

Portée par la commune, les habitants du territoire de Javerdat sont accompagnés dans leurs démarches dématérialisées de premier niveau auprès de 9 opérateurs nationaux.

Cette nouvelle labellisation contribue à renforcer un service public de qualité au plus près des territoires. Chaque haut-viennois peut ainsi accéder à une France services à moins de 20 minutes de son domicile.

Pour en savoir plus, consultez notre article [📄](#)

[Lire l'article](#)



FCTVA 2023

Fonds de compensation
pour la taxe sur la valeur
ajoutée

Collectivités territoriales et État

Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Ce fonds compense de manière forfaitaire la TVA que les collectivités ont acquitté sur certaines de leurs dépenses et qu'elles ne peuvent récupérer par la voie fiscale, sous réserve du respect des critères d'éligibilité énoncés dans le code général des collectivités territoriales.

Depuis le 1er janvier 2021, une réforme permet de simplifier et d'harmoniser les règles de gestion du FCTVA, d'alléger la

procédure de déclaration pour les collectivités et de réduire les délais de versements du FCTVA.

Pour en savoir plus, consultez notre article

[Lire l'article](#)

Sécurité routière

Document général d'orientations (DGO) de la sécurité routière 2023-2027



Le Document général d'orientations (DGO) de la sécurité routière 2023-2027, est le fruit d'un travail de concertation avec les principaux acteurs de la sécurité routière. Il illustre la volonté de renouveler un engagement collectif pour rendre les routes de la Haute-Vienne plus sûres.

L'efficacité de l'action publique en matière de sécurité routière repose sur l'implication de l'ensemble des partenaires qui auront la responsabilité de décliner les actions proposées par ce document tout au long des cinq années à venir.

Pour en savoir plus sur le DGO, consultez notre article

[Lire l'article](#)

Protection civile et gestion des risques

Viabilité hivernale - Présentation du plan 2022-2023



Le dispositif de viabilité hivernale mis en place pour les routes de la Haute-Vienne, activé pendant tout l'hiver 2022/2023, permet de mettre en place un maillage cohérent du territoire par l'ensemble des gestionnaires de voirie.

Ce plan permet la mise en place de dispositifs efficaces et complémentaires sur les principaux axes structurants et les axes secondaires, pour assurer l'écoulement du trafic et la sécurité des personnes, en évitant le blocage des axes routiers et autoroutier.

Pour en savoir sur le plan, consultez notre article ✳

[Lire l'article](#)

Vie associative

Contrat d'engagement républicain - Mallette Marianne

Lancement de la « **Mallette Marianne** » : le 1er volet de ce nouvel outil présente de manière interactive le contrat d'engagement républicain.

Cet espace pédagogique, décliné sous la forme d'animations, de quiz et de podcasts, est à la disposition des collectivités et

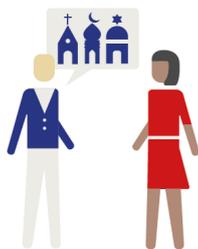


des associations. Il aborde les enjeux de lutte contre les discriminations, de laïcité, d'égalité et de respect des principes républicains.

Pour en savoir plus, consultez notre article

[Lire l'article](#)

Obligation d'avis préalable du préfet pour une construction ou une installation destinée à l'exercice d'un culte.



Cultes

Édifices culturels : obligation d'avis préalable du préfet pour toute autorisation de construction

L'article 7 de la loi 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a modifié l'article L. 422-5-1 du code de l'urbanisme en prévoyant une obligation d'avis préalable du préfet lorsque le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est saisi d'une demande d'autorisation individuelle d'urbanisme relative à un projet portant sur une construction ou une installation destinée à l'exercice d'un culte.

Pour plus d'informations, consultez notre article

[Lire l'article](#)

Commissaires enquêteurs

Liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'année 2023

Réunie le 17 novembre 2022, la commission départementale a établi la liste des commissaires enquêteurs inscrits pour exercer ces missions au titre de l'année 2023 dans le département de la Haute-Vienne.

La désignation des commissaires enquêteurs fait l'objet d'une inscription préalable sur une liste d'aptitude examinée chaque année par une commission départementale, présidée par le président du tribunal administratif. La durée du mandat est de 4 ans renouvelable.

Retrouvez la liste dans notre article

[Lire l'article](#)

Sécurité et protection

Obligations des chasseurs et détenteurs





d'armes trouvées, héritées, découvertes, sur le Système d'information sur les armes (SIA)

Les chasseurs et les personnes se trouvant en situation de détention d'arme ont l'obligation de créer leur compte sur le Système d'information sur les armes (SIA) en vue d'y déclarer les matériels qu'ils détiennent et de procéder à l'ajout des matériels détenus en les identifiant dans le Référentiel général des armes (RGA).

Lorsque ces deux formalités sont effectuées, les armes sont déclarées, et l'instruction du dossier administratif peut débuter.

Pour en savoir plus sur ce dispositif, consultez notre article

[Lire l'article](#)

Sécurité et protection du consommateur

Les faux sites d'achat en ligne



Faux sites d'achat en ligne
de bois de chauffage

SOYEZ VIGILANTS !



Un certain nombre de sites internet de vente de bois, granulés et appareils de chauffage sont créés en cette saison hivernale.

Pour tromper le consommateur, des personnes malveillantes n'hésitent pas à usurper l'identité et les coordonnées de professionnels du secteur du bois, à afficher un numéro de téléphone injoignable ou celui d'une entreprise choisie au hasard, sans aucun lien avec l'activité du bois.

Retrouvez la démarche à suivre en cas de fraude dans notre article

[Lire l'article](#)

Démarches

Nationalité française

Dématérialisation de la demande d'accès à la nationalité française

À partir de **début 2023**,
déposez directement votre
demande d'accès à la nationalité
française par décret **en ligne**.



[Lire l'article](#)





Accès aux démarches



FAQ

Appels à projets

Sécurité routière

Appel à projet - Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 2023



Le PDASR est un document annuel qui rassemble les différentes actions programmées d'éducation, de prévention, de formation et de communication en matière de sécurité routière dans le département de la Haute-Vienne.

Ainsi, tout acteur peut s'impliquer dans des projets de prévention tendant à améliorer la sécurité routière. Ces projets pourront faire l'objet d'une aide financière, matérielle et intellectuelle dans leur réalisation et dans leur promotion.

La date limite de réception des dossiers de demande de financement est le **15 février 2023**.

Pour en savoir plus, consultez notre article

[Lire l'article](#)



L'État accompagne les territoires

Actualités des appels à projets

Accompagnement des territoires

L'actualité des appels à projets de l'État

La préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine recense les divers appels lancés par les administrations centrales au sein d'une newsletter.

Retrouvez les appels à projets dans notre article

[Lire l'article](#)

Agenda

Ce qui change au 1er Janvier 2023



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Les services de l'état en
Haute-Vienne sur :**

www.haute-vienne.gouv.fr

et sur les réseaux sociaux :



@prefet87

**Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle**

1, rue de la préfecture
87031 LIMOGES cedex

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

